

Cet article est tiré de

L'ÉRABLE



revue trimestrielle de la
Société royale
Cercles des Naturalistes
de Belgique asbl



Conditions d'abonnement sur
www.cercles-naturalistes.be

Biodiversité et naturalité de la flore : un nouvel exemple en Wallonie de l'ambiguïté de ces critères, celui du *Chrysanthème des moissons*, *Glebionis segetum*

par J. Lambinon, B. Clesse & F. Verloove

Dans un article récent, l'un de nous (Lambinon, 2005) est revenu une fois encore sur l'ambiguïté du concept de biodiversité comme critère de mesure de la valeur patrimoniale de la flore et de la végétation. L'inadéquation de ce paramètre, s'il ne s'accompagne pas d'autres, notamment celui de la naturalité, y est brièvement mise en évidence. Le cas des plantes « exotiques », dont certaines peuvent se révéler invasives, est plus spécialement commenté.

Mais peut-être le concept de naturalité lui-même n'a-t-il pas été suffisamment critiqué à son tour. On aurait en effet vite tendance à opposer sur cette base les espèces indigènes (auxquelles on assimile le plus souvent les archéophytes) aux xénophytes, surtout celles à caractère néophytique. La chose n'est pas aussi simple et cette question a été plus longuement développée dans un article plus ancien (Lambinon, 1997). On y évoque le cas des souches allochtones, voire d'origine culturelle, d'espèces indigènes, qui, introduites chez nous, « brouillent les cartes » sur le plan biogéographique. Un exemple bien connu est celui de *Lotus corniculatus*, dont des cultivars semés sur les talus routiers et réunis éventuellement sous le nom de var. *sativus* Hyl. diffèrent souvent considérablement des populations indigènes, avec lesquelles ils peuvent s'hybrider (cf. e. a. Voggesberger, 1992 : 313-315).

Le problème est notamment devenu aigu avec la mode trop souvent abusivement nommée des « jardins sauvages ». On trouvera dans l'article précité de 1997, une liste de plantes singulières pouvant être présentes dans de tels mélanges commerciaux, y compris des Coquelicots ou des Bleuets sous des variantes horticoles que l'on ne rencontre pratiquement jamais dans les populations sauvages. La subsidiation des tournières de conservation - cela au moyen des fameuses primes agri-environnementales (voir diverses références à ce propos par exemple dans Remacle & Jacob, 2005), même si cette politique revêt des aspects positifs pour la diversité de la flore et de la faune, surtout de l'entomofaune -, n'est pas sans inconvénient en termes de naturalité.

Un nouvel exemple en la matière est apparu en Wallonie en 2005. Il concerne le Chrysanthème des moissons, *Glebionis segetum* (L.) Fourr. [= *Chrysanthemum segetum* L.; *Xanthophthalmum segetum* (L.) Schultz-Bip.], Composée des champs cultivés aujourd'hui assez rare en Ardenne et rare à très rare ailleurs dans notre dition. À la fin de l'année 2005, l'un de nous (B.C.) observait et récoltait un chrysanthème ressemblant à cette espèce à Dourbes (entité de Viroinval, prov. de Namur, district mosan), au lieu-dit Tienne Lonquet (IFBL J5 32 43); la plante croissait sur un plateau calcaire avec couverture limoneuse; elle y avait été manifestement semée en très grande quantité en bordure de champs, en compagnie de *Malva moschata* (dont l'habitus dressé pose également question). Ce même chrysanthème était présent non seulement à cet endroit, mais aussi en J5 32 24, également en tournière



Tournière de conservation en bordure de champ entre Vierves et Dourbes.

Photo: B. Clesse.

de conservation et ce sur une grande surface. On peut, sans exagérer, penser qu'il abondait ainsi sur plus de 1 hectare !

Cette plante diffère significativement de *Glebionis segetum* tel qu'il est connu en milieu ségétal dans nos régions, par sa robustesse, certains individus dépassant 1 m de hauteur (alors que type « sauvage » atteint rarement 70 cm), ses feuilles moyennes et inférieures bipennatifides à -séquées (vs incisées-dentées ou au plus pennatifides) et ses capitules atteignant 5 cm de diamètre. À première vue, elle ressemble plus à une autre espèce du genre, essentiellement méditerranéenne, *Glebionis coronaria* (L.) Tzelev. Ce n'est que l'examen des fruits (produits en abondance) qui permet de faire la distinction sans difficulté : tous les akènes ne sont ici ni glanduleux, ni ailés, alors que chez *G. coronaria*, ils sont pourvus de nombreuses glandes sessiles et les akènes extérieurs sont ailés (cf. e. a. Jeanmonod, 1998 ; Cullen, 2000).



Variété cultivée de chrysanthème des moissons.

Photo : B. Clesse.

Il s'agit en définitive d'un cultivar de *G. segetum*, la littérature horticole en signalant plusieurs, souvent caractérisés par leur robustesse et parfois à fleurs tubulées de couleur brune à pourprée (ce qui n'est pas le cas ici, où ces fleurs sont jaunes). Ces cultivars sont diffusés par des firmes spécialisées depuis au moins une dizaine d'années, puisque figurent dans l'herbier de LG des échantillons récoltés en 1996-1997 cultivés à partir de semences distribuées par la firme allemande Felsaten et par le Laboratoire d'Écologie des prairies à Louvain-la-Neuve, dans un mélange de « fleurs sauvages ».

Il s'agit donc pour nous d'une xénophyte d'origine culturale, qui n'a rien à voir avec une plante « sauvage ». Il faudrait recommander la prise de mesures drastiques par l'organisme subsidiant pour mettre fin à son usage dans des tournières de conservation, bénéficiant de subventions publiques. Certes les agriculteurs qui effectuent un tel semis ne peuvent être pénalisés, car leur bonne foi est évidente. C'est le distributeur de ces semences, qui est peut-être dans le même cas, qu'il faut rechercher. Toute autre attitude serait incompatible avec l'esprit du Parc naturel Viroin-Hermeton, où paradoxalement a été découverte cette plante « incongrue », que l'on pourrait à la limite qualifier de « génétiquement modifiée » !

Travaux cités

- Cullen, J., 2000 – *Xanthophthalmum* Schultz Bipontinus. In Eur. Garden Fl. 6: 615. Cambridge.
- Jeanmonod, D., 1998.- *Chrysanthemum* L. In Gamisans, J. & Jeanmonod, D., Compl. Prodr. Fl. Corse, Asteraceae – I : 259-265. Genève.
- Lambinon, J., 1997.- Les introductions de plantes non indigènes dans l'environnement naturel. *Sauvegarde de la Nature* [Conseil de l'Europe], 87, 28 p.
- Lambinon, J., 2005.- Plantes introduites, naturalisées, invasives... : enrichissement de la biodiversité ou menaces pour la conservation de la nature ? *L'Erable* 29 (4) : 2-9.
- Remacle, A. & Jacob, J.-P., 2005.- Deux jachères à flore diversifiée en Hesbaye namuroise (province de Namur, Belgique). *Nat. Mosana* 58 : 33-51.
- Voggesberger, M., 1992. – Fabaceae (Papilionaceae). In Sebald, O. et al., Die Farn- und Blütenpflanzen Baden-Württembergs 3: 288-450. Stuttgart.